

travaux du Conseil.

Le procureur-général d'Auteuil, fils de l'ancien procureur-général que Frontenac avait si maltraité autrefois, prit sur lui de se rendre au château Saint-Louis afin de savoir son intention. M. de Frontenac répondit sèchement que le Conseil savait ce qu'il avait à faire ; que pour lui, il s'y rendrait, quand le service du roi l'y appellerait.

Cette réponse embarrassa les Conseillers. Le 20 février 1690, il fut décidé par le Conseil que MM. de Villeray, premier conseiller, Damours, Dupont et de Peiras se rendraient auprès de M. de Frontenac pour l'inviter à prendre sa place au Conseil.

Le 27 janvier 1690, la députation se présentait au château Saint-Louis. M. de Villeray, à titre de doyen, fit ce petit discours au gouverneur :

“ Nous venons de la part du Conseil pour vous inviter d'y venir prendre votre place. Ce qui a empêché de le faire plus tôt, c'est la difficulté où la Compagnie s'est trouvée sur l'ordre qu'elle devait tenir à votre réception parce que jusqu'à présent nous n'avons rien de réglé pour la manière que l'on doit garder à celle de Messieurs les gouverneurs non plus qu'à celles de Messieurs les évêques et Messieurs les intendants. Et comme la Compagnie eût été bien aise, auparavant de savoir votre sentiment sur ce qui vous concerne afin de s'y conformer de tout son possible, elle en avait chargé Monsieur le procureur-général dans la pensée, Monsieur, que vous pourriez vous en ouvrir à lui. Et néanmoins il a rapporté à la compagnie que vous en ayant parlé, vous ne lui aviez fait autre réponse, sinon que le Conseil savait ce qu'il avait à faire et que vous y viendriez quand le service du Roi vous y appellerait, si bien que la Compagnie en nous chargeant de vous prier de vouloir bien lui marquer le jour qu'il vous plaira de venir prendre votre place nous a encore recommandé de vous demander les vues que vous pourriez avoir sur la manière dont vous estimez y devoir être reçu, dans l'assurance que nous vous